



Et



L'écho de la Romaine

Édition 3ème trimestre 2021

Le mot du maire

Sommaire :

- Le mot du maire
- Projet Méthanisation
- Legs
- PLUi
- Forêt
- Ecole
- Travaux
- Carte Avantages Jeunes
- Finances communales
- Vie associative
- Dernières minutes
- Informations mairie

Bonjour à toutes et à tous,

Pour cette édition de l'Echo de la Romaine, vous prendrez connaissance d'une actualité chargée.

Nous développerons tout d'abord l'événement majeur pour notre Commune : la signature de l'acte définitif du legs de Monsieur Claude Sylvestre. Discret, il était très attaché à notre « village qui l'avait accueilli avec gentillesse ».

Puis, nous porterons à votre connaissance tous les éléments relevant de la municipalité à propos du projet d'usine de méthanisation porté par la SAS NATURALGIE. Tout en respectant les avis et inquiétudes de chacun, nous nous devons de vous informer de la manière la plus détaillée possible. Si chacun peut se forger sa propre opinion, des vérités doivent être rétablies. Les énergies fossiles dont le gaz extrait du sous-sol doivent être progressivement supprimées pour le bien de la planète. Le biométhane est une énergie alternative majeure et retenue par nos instances nationales. Fini l'épandage des boues de stations d'épuration, réduction des produits compostés additionnés de boues de stations d'épuration, fini le glyphosate désherbant de printemps sur les autres formes de cultures intermédiaires.

Enfin, nous aborderons le plan local d'urbanisme intercommunal, révisité nettement à la baisse en ce qui concerne notre potentiel foncier constructible. Un travail important des élus a été anéanti par l'instruction des services de l'Etat et le refus de Madame la Préfète de valider le document. Le conseil municipal va devoir travailler à la réduction drastique imposée. Une concertation sera effectuée auprès des habitants en espérant que les projets importants de construction soient engagés avant 2021, date d'arrêt de l'étude pour une application ciblée fin 2022.

En conclusion, oui pour le vivre ensemble dans le respect des uns et des autres, non pour les esprits vindicatifs. Oui à une concertation permanente des habitants à l'exemple du Conseil citoyen mis en place à la CCPR, non aux fausses informations. Oui pour une démocratie citoyenne et participative avec toutes les vertus que l'on peut en attendre, non au blocage, au dénigrement, au chacun pour soi et aux argumentaires individualistes.

Partageons les avis, les idées, respectons les habitants du village. La neutralité nous est imposée concernant ce qui se passe dans les villages voisins, que les habitants de ces villages respectent nos avis sans vous perturber, je pense que la limite de la démocratie participative a été atteinte.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Projet Unité de Méthanisation :

Un projet privé uniquement avec des fonds privés :

Toujours à l'étape de projet, la construction de l'unité de méthanisation est un projet privé, porté par plusieurs agriculteurs, regroupé au sein de la SAS NATURALGIE. Située à mi-distance de Grandvelle et du Perrenot, cette initiative est financée uniquement sur des fonds privés, sans aucunes aides publiques à l'investissement. La commune ne dépensera aucun euro dans cette entreprise. La seule opportunité communale est l'optimisation du potentiel tracé de la conduite de gaz. En effet, il est envisagé de mutualiser les tranchées à réaliser par GRDF pour permettre l'enfouissement des lignes aériennes Rue du Visenay et de poursuivre l'important chantier engagé, en prévision d'une rénovation plus globale de la voirie. La sécurisation des alimentations haute tension et téléphonique du hameau du Perrenot est également à l'étude en partenariat avec Orange et ENEDIS.

Une implication communale limitée :

Contrairement aux permis de construire plus classiques qui sont instruits par la commune, l'instruction de ce projet est sous la responsabilité des services de l'Etat (DDT) et sera signé par Madame la Préfète de Haute-Saône et non le Maire. Projet « industriel » pour certains, il est « agricole » au regard de l'administration. D'ailleurs, l'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) est nécessaire. La procédure ICPE (**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**) est suivie par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Une consultation du public devra être organisée pour valider le plan d'épandage des digestats sur les terres des agriculteurs associés.

Une concertation à venir :

Passée la réunion publique qui a eu lieu le 24 juin à Fondremand, les porteurs de projets et quelques personnes du collectif de vigilance de la Romaine se sont rencontrés pour permettre à chacun d'exposer ses arguments. Plusieurs experts de la méthanisation et des représentants d'associations de protection de l'environnement ont pu également assister à cet échange.

Si à l'issue de cette réunion, les points de vue étaient toujours divergents, le dialogue est instauré et chacun a pu mesurer une volonté commune de dialogue.

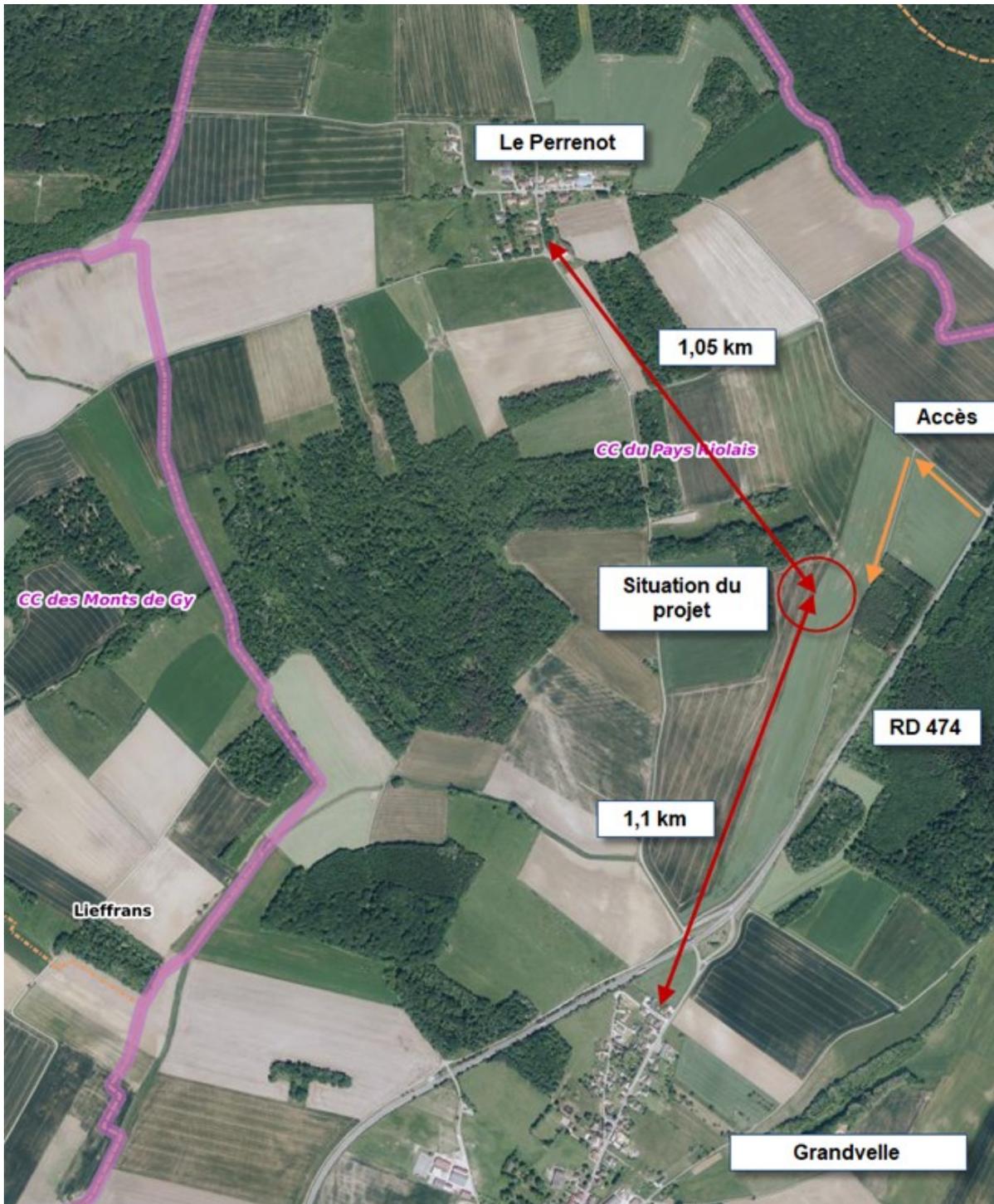
Circulation des camions, insertion paysagère, odeurs, pertinence écologique... Concernant tous ces points, des réserves ont été émises par la municipalité dans l'avis qui a été rendu sur le projet. En fonction de l'évolution du projet, toutes ces informations et ces questions légitimes que vous êtes en droit de vous poser pourront être abordées au cours d'une réunion publique qui sera organisée en septembre par la société NATURALGIE. En parallèle, cette société a mis en ligne un site internet dédié à leur projet que nous vous invitons à consulter :

<https://naturalgie.wordpress.com>

Nous aurions pu communiquer, nous aurions dû communiquer... Libre à chacun de se forger sa propre opinion. Jusqu'à présent, il nous a semblé prématuré de communiquer officiellement sur ce projet privé sur lequel la commune n'a que peu d'emprise.

Sur ce sujet clivant, qui relève parfois plus d'une vision plus globale, voire idéologique, de l'agriculture, il est important de dissocier la préférence individuelle, que chacun peut se permettre d'adopter, de la position collective que la municipalité doit respecter, en fonction de la réglementation, avec neutralité, et dans le respect de chacun.

Implantation géographique du projet :



Legs de Mr Sylvestre, un événement majeur:

Retour en arrière :

Événement particulièrement impactant pour notre commune, nous avons signé l'acte notarié du legs de Monsieur Sylvestre, habitant de la commune rue Pandoillon, décédé en février 2019 avec beaucoup de dignité. Hospitalisé en novembre 2018, Claude Sylvestre est décédé en février 2019 à l'âge de 83 ans.

Il fut architecte à PARIS puis résida à Grandville durant une quarantaine d'années. Son mode de vie a pu paraître surprenant et difficile à comprendre. Il s'explique certainement par son parcours basé essentiellement sur la connaissance et la lecture. En témoignent les nombreux livres qui sont présents dans sa maison de Grandville.

Sans héritiers, et inquiet que l'État « récupère » l'ensemble de ses biens, il a préparé et rédigé ses dernières volontés sur son lit d'hôpital, et souhaité que la commune de Grandville et le Perrenot soit légataire universel.

Deux années se sont écoulées, ponctuées par de nombreux échanges avec notre Notaire et une évaluation au plus juste des actifs. Validé par délibération du conseil municipal, l'acceptation du leg ne revêt aucun risque, bien au contraire, notamment compte tenu d'une part que les collectivités ne sont pas soumises à des droits de succession et d'autre part, de l'absence de dettes de la part de Claude Sylvestre.

Des perspectives financières :

La commune est désormais propriétaire de sa maison rue de Pandoillon. Il a souhaité dans son testament qu'un arboretum soit mis en œuvre sur le terrain adjacent et que le bâtiment, en conservant ses proportions, soit affecté en une bibliothèque. Nous devons désormais étudier dans quelles mesures nous pourrions respecter sa volonté, en fonction notamment des possibilités techniques et administratives.

D'autres biens immobiliers sont situés à Paris, dans les 12^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements. Ils sont loués très régulièrement depuis plusieurs années et sont actuellement gérés par une agence immobilière sur place. Ils assuraient un revenu annuel à Monsieur Sylvestre. Une fois un premier audit des biens réalisé, nous pourrions envisager de poursuivre la location de ces locaux, dont les services de l'Etat nous ont confirmé la possibilité, et ainsi assurer des rentrées financières conséquentes vis-à-vis du budget communal actuel.

Au-delà des biens immobiliers, Claude Sylvestre transmet également à la commune un important capital financier. Cette somme, une fois les frais notariés réglés, pourront notamment permettre à la commune de rembourser les différents emprunts contractés.

Des investissements à venir :

Cet événement permettra à la commune, avec prudence et sans euphorie, d'appréhender différemment son budget d'investissement. Plusieurs commissions travaillent sur les projets à venir. Les besoins et les idées ne manquent pas...

Au-delà des travaux et des plans pluriannuels que nous pourrions mettre en place, nous souhaitons également réfléchir également à vous proposer un niveau de services plus important. Ces propositions seront débattues en conseil municipal mais également en commissions dédiées, dans lesquelles nous vous proposerons également de participer, en fonction de votre bonne volonté et de vos compétences.

Un hommage lui sera prochainement rendu lorsque nous inaugurerons sa pierre tombale et la stèle, au cimetière de Grandville où il repose en paix avec sa maman décédée 35 années plus tôt.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

L'évolution de ce dossier se complique. Pour rappel, le projet a été refusé par Madame la Préfète aux motifs « trop de foncier consommé au détriment de l'agriculture, manque de précision quant aux ressources en eau dans certaines communes, ... », entre autres freins administratifs et objectifs régionaux au travers du STADDET (schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) voté en juin 2020 et qui condamnerait les petites communes à terme de ne plus disposer de foncier.

Le PADD doit être revisité. L'objectif d'arrêt de ce nouveau PLUI revu à la baisse en terme de foncier disponible est ciblé à fin décembre, pour permettre au cabinet d'étude de prendre en compte les nouvelles propositions des Maires « contraints et forcés de proposer des réductions » ...

Qui va calmer les esprits ? Le Maire et son conseil !!!

Qui va expliquer que lors des successions, les terrains, estimés constructibles au PLU 2012 sur lesquels se calculent les frais, vont être dévalués en terrain agricole, qui par ailleurs ne seront jamais cultivés ? Le Maire et son conseil !!!

Qui va expliquer les enjeux et automatiquement décevoir ? Le Maire et son conseil !!!

Et si nous persistons à maintenir nos objectifs sur les bases du PLU de 2012, ce qui semble être est la moindre des choses, la CCPR devra arbitrer, voire l'État si les consignes de baisses ne sont pas respectées globalement.

Aucun discernement entre les villes et les villages ruraux si petits soient-ils. La preuve, un historique de 10 ans en arrière constitue la base de l'évolution du bâti. Cette base, lors de la première mouture du PADD était de 2,50%. Elle est arbitrairement réduite à 1,66%. Ce qui, en clair, signifie une suppression drastique de l'évolution attendue dans les années à venir.

Pour ce qui nous concerne, en 2000 nous comptons 201 habitants. En 2021 nous sommes environ 400 habitants. Soit 100% en 20 ans et non pas 1,66 % moyennés sur l'ensemble du territoire communautaire sur 10 ans. Notre argument principal pour l'attractivité de notre territoire : la proximité de Besançon et récemment la mise en service de la 2 fois deux voies de la RN57. Sommes-nous cantonnés à rester une « réserves d'indiens ? La vision à 500 habitants nous permettrait de réinstaller commerce, café et lieux de vie structurants ... Ce manque de discernement entre villes et villages est illustré également par la densité imposée. En territoire rural, les futurs acquéreurs souhaitent des parcelles de 8 à 15 ares et non pas 4 ares comme souvent évoqué.

En premier lieu, nous avons proposé 11,5 hectares constructibles, puis suite à une obligation de revoir à la baisse nos prétentions, nous nous sommes calés à 8,5 hectares en optimisant les vergers et surfaces d'aisance. La réduction qui nous est désormais imposée fixe un potentiel constructible à 4 hectares ...

Plusieurs projets de construction sont en cours d'élaboration et d'instruction, il est urgent de les concrétiser avant fin 2021, au moins au niveau des permis de construire dont la surface consommée sera déduite du foncier du PLUI. Notre PLU de 2012 est opposable jusqu'à fin de l'année 2022 au moins. Pour toutes ces zones concernées, une grande partie deviendra non constructible sur le futur PLUI.

Dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux du 3 juillet 2021, le Maire a interpellé le Secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité sur ce sujet. Nous attendons sa réponse si cette question a pu être prise en compte.

Forêt :

Les coupes sanitaires ne s'arrangent pas et nous devons continuer à œuvrer dans les secteurs touchés, principalement au Mont. Cette année, pour éviter des nouveaux rappels à l'ordre très désagréables de la part du gestionnaire de la forêt (toujours communale), nous avons donc demandé à l'ONF de procéder à des marquages de billes de hêtre sèches sur pied et les frênes en dépérissement.

Côté affouagistes, leur nombre a nettement baissé ces dernières années.

Une vente de DOUGLAS a récemment été conclue pour une somme de 17 000€.

Une réflexion est en cours pour investir une partie de ce revenu à la création de chemins forestiers et des travaux sylvicoles

Après ces périodes de sécheresse qui, nous l'espérons, auront moins d'impacts à l'avenir, une nouvelle politique dans le choix des essences à replanter devra être menée avec l'ONF.

Ecole :

Projet Equitation :

Cette année a eu lieu le projet équitation pour l'école de Grandville-et-le-perrenot. Tous les enfants scolarisés à Grandville bénéficient de huit séances d'équitation dont une dernière journée de randonnée avec le centre équestre La Galopade de la Romaine à Grandville.

Cette activité est financée en partie grâce à l'association « Les petits chênes ». C'est l'association de parents d'élèves qui met en place des actions tout au long de l'année scolaire pour financer les activités au sein des écoles du RPI.

La coopérative scolaire permet de financer le matériel pédagogique et scolaire. Chaque année, les parents des enfants scolarisés peuvent y participer et contribuent ainsi à la vie scolaire.

Le Conseil Municipal a voté une subvention de 25 euros pour chacun des 21 enfants de la commune scolarisés à Grandville pour aider au financement de ce projet. Monsieur le maire a invité les 3 autres maires du RPI à délibérer dans ce sens.

La CCPR a également alloué une subvention de 3 euros pour chacun des 48 élèves scolarisés à Grandville soit 144 euros...



Ecole de musique départementale :

La CCPR cotise à cette école départementale de musique. Critiquée dans son mode de fonctionnement actuel par des conseillers communautaires, le Vice-Président en charge du dossier a proposé que l'ensemble des enfants scolarisés en primaire bénéficie d'un éveil musical, dans un cadre de projet pédagogique.

Une première partie du budget alloué serait dédiée à cet éveil, et la seconde, dédiée au soutien de cours plus particuliers. L'enjeu de cette nouvelle répartition est important. En effet, seuls 80 élèves sur 1650 bénéficient actuellement d'un accompagnement musical.

Travaux en cours et à venir :

Rénovation des murs en pierre sèches :

L'association de réinsertion de Beaumotte œuvre actuellement à la rénovation des murs d'enceinte du parc arrière de la Mairie. Cette phase de travaux, en cours d'achèvement, marquera la fin du programme initié depuis plusieurs années. Un dernier dossier de travaux devrait prochainement faire l'objet d'une demande de financement pour terminer ce vaste chantier.

Plateau surélevé rue du moulin des Ecrevisses et pose de bordures :

Désormais terminés, les travaux d'aménagement de sécurité pour limiter la vitesse des véhicules rue du moulin des Ecrevisses ont récemment été réalisés par l'entreprise Roger Martin. Des travaux complémentaires de pose de bordures de trottoirs ont également été engagés dans ce secteur ainsi que dans différents lieux de la commune (Rue des Ensanges, au Perrenot). Estimés à environ 38 500€ HT, l'ensemble de ces travaux seront financés à hauteur de 70%. A noter que ce projet est éligible au du plan de relance initié par le Conseil Départemental et ainsi bénéficiera d'une bonification de financement.

Rénovation du lavoir place du Marché :

Vous l'avez certainement remarqué, l'entreprise BODEZ de Grandville, travaille actuellement à la rénovation de la toiture du lavoir. Mise à l'épreuve par les années, cet édifice avait bien besoin d'un coup de jeune. Estimés à environ 8 500€, ces travaux devraient pouvoir faire l'objet d'un financement à hauteur de 60%.

Extension des réseaux Chemin du Vernois et Chemin de la Bille au Perrenot :

Plusieurs constructions individuelles nécessitent la création et l'extension de nouveaux réseaux de desserte. Ainsi, Chemin du Vernois, l'ensemble de réseaux seront étendus sur une longueur d'environ 120 mètres pour à terme, viabiliser 3 voire 4 nouvelles habitations. Une réflexion plus large est engagée pour élargir l'emprise publique dans ce secteur et la rénovation globale du réseau d'eau potable est engagée avec la CCPR.

Des travaux similaires sont prévus chemin de la Bille au Perrenot pour viabiliser 3 nouvelles parcelles. D'une longueur d'environ 125 mètres, ces travaux seront réalisés en lien avec le propriétaire des terrains afin de minimiser les coûts à la charge de la collectivité.

Rue de la Croz et entrée du village côté cimetière :

Maintenant que les travaux de construction sont désormais quasiment tous achevés, une étude a été confiée au cabinet BC2i pour la requalification complète de la rue de la Croz. Des travaux de bordures, ainsi que l'aménagement d'une place de retournement en extrémité et la reprise des réseaux d'eaux pluviales sont envisagés. Ces travaux sont planifiés 1^{er} semestre 2022 avec au préalable, l'enfouissement des réseaux aériens prévus fin 2021. Des travaux plus globaux en incluant l'entrée du village côté cimetière jusqu'à la Vierge sont également à l'étude. Une réunion avec les riverains concernés par les travaux sera organisée une fois les premières ébauches d'aménagement transmises à la commune.

Commande Carte Avantages Jeunes :

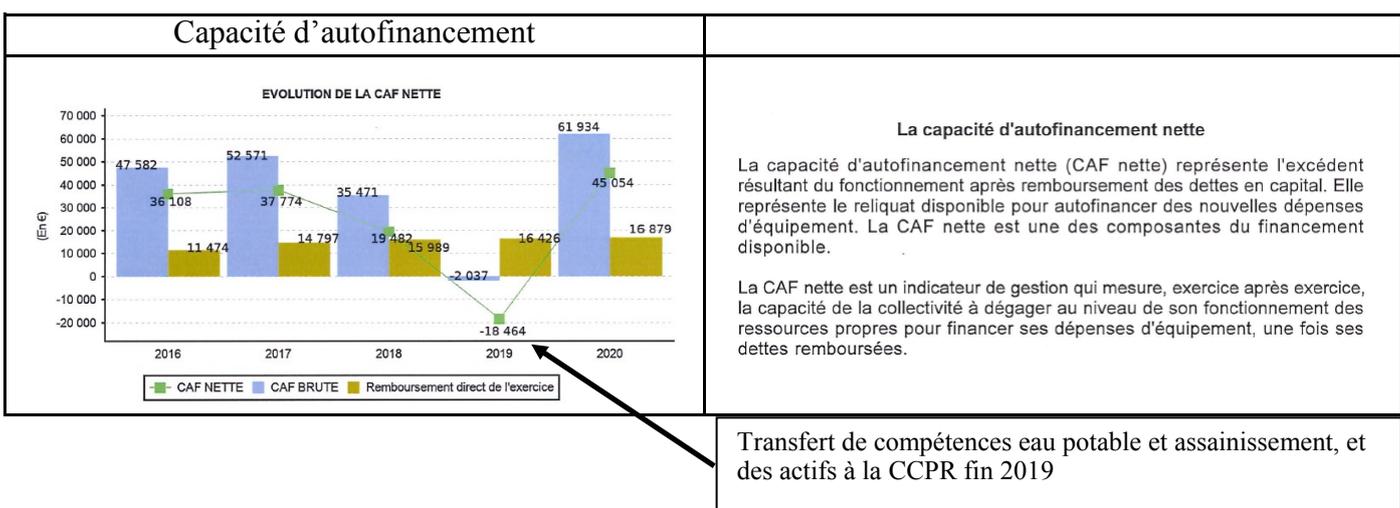
Depuis plusieurs années maintenant, la municipalité offre la carte Avantages Jeunes aux jeunes du village dès l'âge de 11 ans (entrée en 6^{ème}) jusqu'à 18 ans. Cette année encore, ce sera le cas. Pour une meilleure organisation, un petit changement intervient à partir de cette année : si vous souhaitez bénéficier de cette carte, nous vous demandons de venir vous inscrire en mairie aux heures de permanence du lundi au plus tard le 30 août. Seules les personnes inscrites pourront bénéficier de cette carte.

Finances communales :

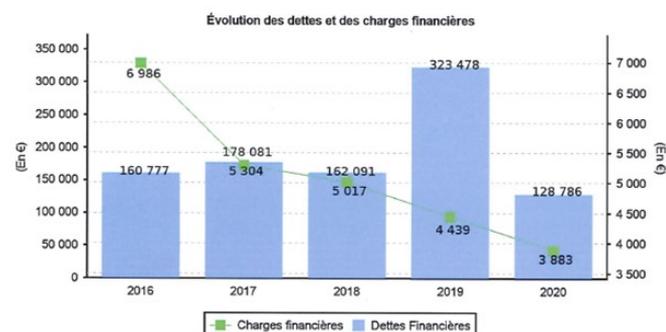
La situation financière de la commune a fait l'objet en début d'année d'une analyse de la part des services des finances publiques. Ce fut l'occasion à Madame GRANDCLEMENT, ex-trésorière de Rioz et désormais conseillère des collectivités, de saluer la bonne santé comptable de la commune.

Recettes de fonctionnement					Dépenses de fonctionnement						
2020		Montant en € par hab pour la strate de référence				2020		Montant en € par hab pour la strate de référence			
En €/hab	Commune	Département	Région	National	En €/hab	Commune	Département	Région	National		
Ressources Fiscales	175	177	320	387	Charges générales	137	181	194	200		
Dotations et participations	205	173	176	228	Charges de personnel	52	126	162	212		
Ventes et autres produits courants non financiers	62	221	156	116	Charges de gestion courante	78	125	139	146		
Produits réels financiers	0	0	0	0	Charges réelles financières	10	10	10	12		
Produits réels exceptionnels	1	12	12	12	Charges réelles exceptionnelles	0	13	6	7		

Strate de référence : Population : 376 Régime fiscal : FPU : Communes de 250 à 500 habitants



Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement						
2020		Montant en € par hab pour la strate de référence				2020		Montant en € par hab pour la strate de référence			
En €/hab	Commune	Département	Région	National	En €/hab	Commune	Département	Région	National		
Dépenses directes d'équipement	152	258	252	272	Dotations et fonds globalisés	34	48	43	50		
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	45	67	69	77	Recettes liées aux emprunts	0	92	72	60		
					Subventions et participations d'équipement reçues	44	70	74	99		



Transfert de compétences eau potable et assainissement, et des passifs à la CCPR fin 2019

Vie associative :



Après une longue période d'absence de manifestations liée à la crise sanitaire, une quarantaine de participants (association et habitants) se sont relayés, en donnant un peu de leur temps, tout au long de la matinée du dimanche 6 juin pour nettoyer les rues et les abords de la commune. De nombreux déchets ont pu être ramassés, en particulier le long de la Romaine. Cette journée a connu un franc succès notamment grâce à la sensibilisation des plus jeunes par l'intermédiaire de l'école de Grandvelle.

Une mobilisation appréciée par l'ensemble des participants et des membres de l'association, qui sera certainement reconduite dans les années à venir, en espérant

voir le nombre de participants augmenter proportionnellement à la baisse des déchets dans la nature ...

D'autres manifestations sont envisagées d'ici la fin de l'année, en fonction, bien évidemment des conditions sanitaires.

Pour ceux qui ne connaîtraient La Grand'Perrenoise, c'est une association qui a pour objectif de dynamiser la vie du village et de son hameau en proposant diverses animations (brocante, concours de pétanque, marche gourmande).



Dernière minute :

La fibre arrive :

La fibre optique, déjà présente sur le territoire communal, arrivait jusqu'au central téléphonique, à proximité de la Vierge. Désormais, sous l'impulsion de Haute-Saône Numérique, et son délégué Haute Saône Fibre, filiale d'Orange, la fibre optique sera installée dans les rues pour permettre le raccordement de chaque riverain.

Un nouvel équipement NRO (nœud de raccordement optique) sera mis en place à proximité du pylône. Les abonnements devraient être commercialisés d'ici fin 2021.

Facturation eau et assainissement :

Vous avez certainement reçu ces jours derniers la facture d'eau potable et d'assainissement relative aux parts fixes et aux volumes consommés en 2020. Désormais sous la responsabilité de la CCPR, le conseil communautaire a validé un planning de facturation pour résorber le retard de facturation d'ici à fin 2022 sur l'ensemble de 33 communes.

Pour GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT :

- Juin 2021 : facturation 2020
- Décembre 2021 : facturation 2021
- Juin et décembre 2022 : Retour à la normale - Facturation en 2 parties.

Informations mairie



Mairie de Grandville-et-le-Perrenot

14 Rue Nicolas Perrenot

70190 Grandville-et-le-Perrenot

Téléphone : 03.84.78.27.37 Mail : mairie.grandville-perrenot@orange.fr

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

lundi de 9h à 12h et de 13h à 18h sans rendez-vous - jeudi uniquement sur rendez-vous.

Le Maire et les Adjointes assurent les permanences en mairie aux mêmes horaires. Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'un ou l'autre pour un entretien particulier.

Contacts utiles:

Maire, Jean-Louis Sauviat : 06.07.85.19.05

1^{er} adjoint, Dominique Goux : 06.07.59.22.42

2^{ème} adjoint, Georges Mignot : 06.84.57.26.10

3^{ème} adjoint, Jérôme Tiquet : 03.84.78.99.91

